

## COLLECTION "PENSEES D'HIER POUR DEMAIN"

Cette collection du CETIM se propose d'offrir au public, jeune en particulier, de courts recueils de textes de divers acteurs qui, hier, furent au cœur de la lutte des peuples pour l'émancipation et dont, aujourd'hui, la pensée s'impose toujours comme de la plus grande actualité.

### Patrice Lumumba

Recueil de textes introduit par Georges Nzongola-Ntalaja

Né en 1925 au Congo alors belge. Patrice Lumumba est un héros de l'indépendance nationale du pays et de l'unité africaine.

Le discours qu'il prononça lors de la cérémonie d'indépendance de la République du Congo, le 30 juin 1960, résonne encore aujourd'hui dans toutes les mémoires africaines, et même bien au-delà.

Sous pression des gouvernements occidentaux, Lumumba, premier ministre démocratiquement élu et premier chef du gouvernement du Congo indépendant, fut cependant rapidement destitué, puis arrêté, emprisonné, torturé et finalement assassiné. La coalition des intérêts impérialistes occidentaux et de quelques dirigeants locaux à leur solde scellaient ainsi pour longtemps le destin du Congo...

Ce petit livre présente quelques-uns des textes les plus importants de Lumumba. A lire absolument, pour l'Histoire comme pour les mouvements de luttes actuels et à venir !

Prix: CHF 11 / 8,50 €, 96 pages, ISBN: 978-2-88053-090-7, 2013. A commander auprès du CETIM.

### Frantz Fanon

Recueil de textes introduit par Mireille Fanon-Mendès-France

Né en 1925 sur l'île de la Martinique et décédé à 36 ans, le 6 décembre 1961, Frantz Fanon reste formidablement présent et éclairant.

Docteur en médecine psychiatrique, militant, compagnon de combat du FLN algérien, écrivain, on lui doit plusieurs ouvrages et écrits. Les plus connus, Peau noire, masques blancs et Les Damnés de la terre, comme les autres frappent par leur surprenante actualité et leur caractère souvent prémonitoire. Aussi, génération après génération, la lecture

de Frantz Fanon s'impose au cœur et à l'esprit de qui veut changer le monde.

« C'est que, pour ceux qui résistent, derrière l'appropriation des mots de liberté, de justice, de droits des peuples par les tenants de l'ordre impérial et néo-colonial, se révèle, dans la misère et l'exploitation, la permanence de la laideur du désordre du monde. »

Mireille Fanon-Mendès-France

Ce petit livre présente un choix de textes de Fanon parmi les plus marquants sur le racisme, le néo-colonialisme, la migration, l'aliénation, la perversité des discours dominants...

Prix: CHF 11 / 8,50 €, 96 pages, ISBN: 978-2-88053-091-4, 2013. A commander auprès du CETIM.

### Amilcar Cabral

Recueil de textes introduit par Carlos Lopes

Né en 1924, dirigeant historique du mouvement pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert, Amilcar Cabral a été assassiné à Conakry le 20 janvier 1973, trahi par certains de ses propres compagnons à la solde, selon toute vraisemblance, du régime colonial portugais.

L'indépendance de la Guinée-Bissau et celle du Cap-Vert furent officiellement reconnues quelques mois plus tard, en 1973 par l'ONU et respectivement 1974 et 1975 par la Révolution portugaise des Oeillets... Amilcar Cabral était alors déjà entré dans l'Histoire comme l'un des principaux héros de l'émancipation africaine !

La commémoration des 40 ans de sa mort et les premiers pas vers la libération nationale nous aident à comprendre à quel point la contribution de Cabral a été unique, mais aussi à quel point sa pensée reste pertinente aujourd'hui.

« Le nom d'Amilcar Cabral est associé à une lutte de libération victorieuse, une tactique de guérilla innovante, des structures efficaces de gouvernance participative dans les zones libérées, mais aussi à une importante contribution intellectuelle, Cabral n'a jamais opté pour la voie facile. »

Carlos Lopes

Ce petit livre présente quelques-uns des textes d'Amilcar Cabral les plus marquants traitant, entre autres, du rôle de la culture, de la bourgeoisie locale et de la construction de l'unité dans les mouvements d'indépendance nationale.

Prix: CHF 11 / 8,50 €, 96 pages, ISBN: 978-2-88053-092-1, 2013. A commander auprès du CETIM.

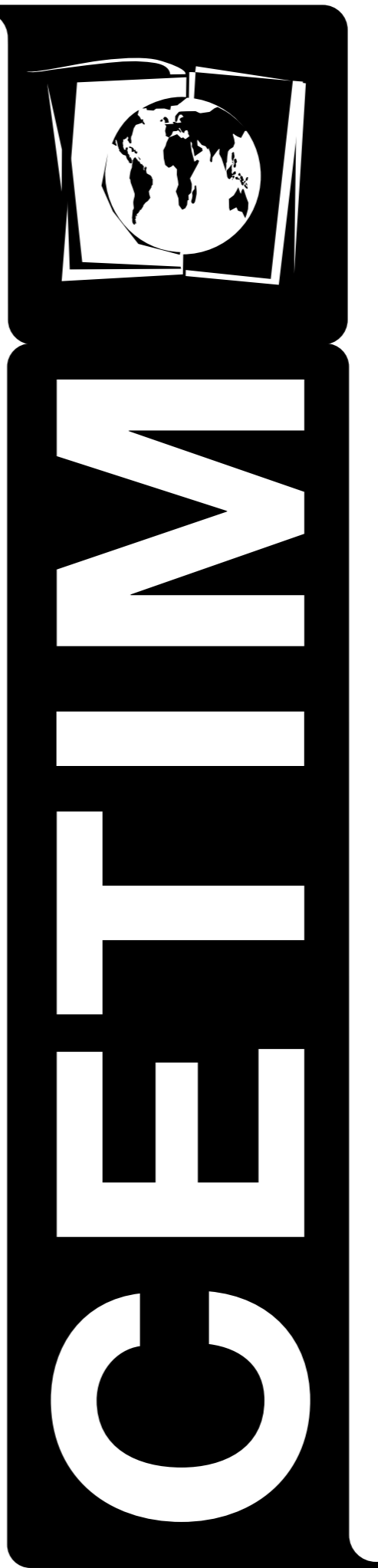
Juillet 2013

Bulletin  
n° 45

www.cetim.ch  
cetim@bluewin.ch  
CCP: 12-19850-1  
CCP: (Euro) 91-13687-6,  
PofichBe, Postfinance, Berne

6, rue Amat,  
1202 Genève/Suisse  
Tél.: +41(0)22 731 59 63  
Fax: +41(0)22 731 91 52

Centre Europe - Tiers Monde  
Europe - Third World Centre  
Centro Europa - Tercer Mundo



## EDITORIAL

L'hégémonie actuelle du capital financier transnational concentré dans les banques, les fonds d'investissement, les compagnies d'assurances, les fonds de pension, etc., est le résultat d'un changement profond de l'économie mondiale à partir des années 1970. Depuis, la plupart des institutions bancaires (transnationales en particulier) se sont progressivement éloignées de leurs activités traditionnelles (épargne et crédit à des taux conformes à l'économie réelle notamment), en se lançant dans des activités purement spéculatives. Les produits alimentaires font désormais partie des spéculations privilégiées par ces milieux, les accaparements de terre à grande échelle également.

Pourtant comme cela a été démontré par des études dans ce domaine, la spéculation sur les denrées alimentaires est une des causes de la famine et de la malnutrition dans le monde. Elle a contribué au déclenchement en 2009 de la crise alimentaire mondiale et d'émeutes dans plusieurs dizaines de pays. C'est aussi en 2009, pour la première fois dans l'histoire, que le nombre d'affamés et de mal nourris a dépassé le milliard de personnes dans le monde alors que le premier Objectif du millénaire que les Etats s'étaient fixé est « la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim » en 2015.

C'est dans ce contexte que s'est tenu à Lausanne en avril dernier le sommet mondial des spéculateurs sur les matières premières. Dans le but de combattre ce marché morbide et d'exiger des autorités politiques de prendre des mesures pour, entre autres, interdire toute spéculation sur les matières premières agricoles, le CETIM a contribué à la création en Suisse d'un collectif constitué d'organisations de la société civile et de partis politiques. Vous trouverez le manifeste de ce collectif dans les pages qui suivent. Un contre sommet organisé par ce collectif, à Lausanne (début avril), a été un succès.

Les spéculations, et les violations droits humains qui en découlent, peuvent être efficacement combattues à condition d'une mobilisation mondiale forte organisée par des mouvements sociaux.

## MANIFESTE DU COLLECTIF CONTRE LA SPÉCULATION SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

Du 15 au 17 avril 2013, l'Hôtel Beau Rivage Palace à Lausanne a accueilli la 2<sup>ème</sup> édition du « Sommet mondial des matières premières » organisé par le journal *Financial Times* qui a réuni les plus grandes sociétés de trading, banques d'investissement et groupes spécialisés dans le secteur des matières premières à l'échelle mondiale. Ce n'est pas un hasard si cet événement se tient en Suisse : au cours de ces dix dernières années, de nombreuses sociétés de négoce se sont installées dans l'arc lémanique et le canton de Zoug, transformant notre pays en une véritable plaque tournante du commerce mondial des matières premières.

Dans ce contexte, le CETIM et plusieurs associations et groupes politiques, atterrés par les informations qu'elles reçoivent régulièrement du terrain, ont formé un Collectif contre la spéculation sur les matières premières, pour informer la population et dénoncer les comportements de nombreuses sociétés de trading, banques d'investissement et autres sociétés transnationales actives dans le commerce des matières premières, qui contribuent à l'appauvrissement des populations, la dégradation de l'environnement et au déplacement forcé et massif de milliers de personnes.

Nous reproduisons ci-après le Manifeste adopté par le Collectif.

### Pourquoi dénoncer ce Sommet ?

**La spéculation fait exploser les prix des denrées alimentaires.** La spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires contribue à l'augmentation des prix des produits alimentaires. Des populations souffrent de la faim en raison du prix trop élevé de la nourriture, tandis que des compagnies et des banques engrangent des sommes colossales. La spéculation n'est pas la

**CE BULLETIN  
EST DISPONIBLE  
EN ANGLAIS  
ET EN ESPAGNOL**

seule raison de la flambée des prix, comme le blé ou le maïs, mais elle en amplifie le processus.

**Les avantages fiscaux et la fuite des capitaux plongent les pays producteurs dans la misère.** La Suisse offre aux sociétés actives dans le secteur des matières premières des régimes fiscaux favorables, des exemptions fiscales, ainsi que l'appui de ses structures bancaires. Les sociétés transnationales pratiquent le plus souvent l'évasion fiscale, pudiquement appelée « optimisation fiscale », déclarent leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, en manipulant les prix des marchandises et des services échangés entre filiales. En privant les pays dits du Sud et émergents des richesses générées par leurs ressources naturelles, ces sociétés transnationales plongent des millions de personnes dans une misère sans issue.

**L'accapement des terres prive les paysans de leurs moyens de subsistance.** Des sociétés d'agro-business, des investisseurs, des fonds de pension, des Etats se ruent sur des terres qu'ils louent ou achètent pour produire de la nourriture destinée au marché mondial ou des agro-carburants, ainsi que pour développer des activités d'extraction minière ou pétrolière. L'accapement des terres exacerbe le problème de la faim, chasse les populations de leurs terres, menace l'environnement et la biodiversité. Le droit à l'alimentation, la souveraineté alimentaire et les droits humains les plus élémentaires sont bafoués.

**L'extraction et l'exploitation des matières premières entraînent les violations des droits humains et la destruction de l'environnement dans les pays producteurs.** Les activités des sociétés transnationales dans des pays politiquement fragiles et économiquement sinistrés se traduisent souvent par des violations graves des droits les plus élémentaires des populations, et contribuent à la dégradation de l'environnement.

Le Collectif contre la spéculation sur les matières premières lie son action et ses revendications aux campagnes déjà en cours en Suisse, telles que la campagne Droit sans frontières, l'initiative *Stop à la spéculation*, ainsi que la campagne internationale *Publiez ce que vous payez*.

Le Collectif demande en conséquence instamment au Parlement, au Conseil fédéral ainsi qu'aux autorités cantonales suisses :

- de créer les bases légales pour que les entreprises ayant leur siège en Suisse respectent les droits humains et l'environnement partout dans le monde ;
- de créer les bases légales pour que les victimes de violations des droits humains et des normes environnementales par ces firmes, leurs filiales et leurs fournisseurs, aient la possibilité de porter plainte en Suisse pour obtenir réparation ;



## LE CETIM VOUS RECOMMANDE

« Économie verte » : marchandiser la planète pour la sauver ?

Points de vue du Sud

Ouvrage collectif

« Green Economy » ! Nouveau paradigme de développement à même de répondre aux crises que le monde traverse ? Modèle de prospérité écologique, alternatif au capitalisme globalisé ? Sortie par le haut des impasses environnementales du productivisme et du consumérisme ?

Au mieux, la nouvelle panacée verte apparaît bien en deçà de cette perspective. Pire : dans les mesures préconisées - par le PNUE, l'OCDE, la Banque mondiale... -, elle s'impose résolument à rebours de tout renversement de logique. Le « développement durable » reste l'objectif annoncé, c'est l'« économie verte » qui va y mener.

Par la mise sur le marché du « capital naturel », la « valorisation » des « services écosystémiques », la privatisation des ressources, le brevetage du vivant, le « libre-échange » des sols, de l'eau, de l'air, des forêts, de la biodiversité... et la prétendue « gestion efficace » induite, la démarche entend réguler durablement notre rapport à l'environnement, en dynamisant une « croissance créatrice d'emplois », assurant ainsi « un avenir viable au capitalisme ».

Le simple greenwashing de l'économie de ces dernières années supplanté par la légitimation du capitalisme vert de demain ! Ou comment adouber pour les temps à venir les fondamentaux d'un modèle de production et de consommation à l'origine même de l'aggravation des déséquilibres sociaux et environnementaux. Pour autant, les réticences de grands pays du Nord et du Sud à adopter l'« économie verte » constituent-elles une alternative salvatrice ? Rien n'est moins sûr.

Prix : CHF 20 / 13 €, 191 pages, ISBN : 978-2-84950-377-5, Ed. CETRI/Syllepse, 2013. A commander auprès du CETIM.

néolibérales, qui piègent les formations sociales du Sud dans le sous-développement et la pauvreté de masse, en condamnant des pans entiers de leur économie, en déstructurant les agricultures paysannes, en bloquant la dynamique des industries, en saccageant au passage l'environnement, en démantelant les politiques sociales, en renonçant aux droits humains... et en faisant le jeu des obscurantismes en tous genres. Sans oublier l'accélération des transferts illégaux de surplus : corruption, fuites de capitaux, trafics jusqu'aux plus sordides...

Comprenons bien que les traités de libre échange sont aussi et surtout les résultantes d'échecs. Échec d'abord de la globalisation néolibérale, en crise systémique, sans issue. Échec ensuite des négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du Commerce, de plus en plus ouvertement contestée. Échec enfin des régionalisations au Sud conçues comme relais de la domination du Nord. Ainsi, en Amérique latine, les traités de libre échange actuels sont des lambeaux, les dernières bribes qui restent du projet de Zone de Libre Échange des Amériques (ZLÉA)<sup>4</sup> voulu par l'administration états-unienne pour étendre à l'« hémisphère occidental » dans son ensemble l'Accord de Libre Échange d'Amérique du Nord (ALENA) et reproduire par là les dichotomies du système mondial ; mais projet rejeté par la résistance des peuples du continent latino-américain, qui ont décidé de passer à la contre-offensive<sup>5</sup>.

Il y a donc urgence à se mobiliser dans le monde entier contre ces traités de libre échange, qui sont de puissants vecteurs de domination des pays du Nord et des courroies de transmission d'une globalisation néolibérale en déroute, mais que d'aucuns voudraient restaurer.

<sup>1</sup> Article rédigé par Rémy Herrera, chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et intervenant lors du Symposium du CETIM « À qui profitent les traités de libre échange ? »

1-3 novembre 2012, Genève. Cet article a été publié dans la Revue *Afrique Asie*, février 2013.

<sup>2</sup> « À qui profitent les traités de libre échange ? » fut le thème d'un symposium, très réussi, organisé à Genève par le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2012.

<sup>3</sup> Pour celles et ceux que la critique de l'économie dominante stimulerait : R. Herrera, *Dépenses publiques et croissance économique*, L'Harmattan, 2010 ; et *Un Autre Capitalisme n'est pas possible*, Syllepse, 2010.

<sup>4</sup> Voir la déclaration écrite du CETIM rédigée en 2007 pour le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU en collaboration avec R. Herrera et P. Nakatani sur la dette des pays du Sud et de l'Est, A/HRC/4/NGO/17.

<sup>5</sup> R. Herrera, « Dangers de l'ALCA et nécessité d'une alternative pour le développement », *Cahier de la Maison des Sciences économiques de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne*, Série rouge n° 22, mars 2004.

<sup>6</sup> Lire : R. Herrera (2010), *Les Avancées révolutionnaires en Amérique latine*, Parangon, 2010.

## Les effets économiques néfastes de l'embargo

De source officielle cubaine, les dommages économiques directs causés à Cuba par l'embargo des États-Unis depuis son instauration se chiffrent à plus de 104 milliards de dollars<sup>4</sup>. S'il affecte négativement tous les secteurs de l'économie cubaine, l'embargo freine surtout, en plus des exportations, les moteurs actuels de l'économie, au premier rang desquels le tourisme, les investissements directs étrangers et dans une certaine mesure aussi les transferts de devises. Par exemple, les instituts de promotion de ces investissements à Cuba ont reçu des propositions de coopération de groupes états-uniens sans qu'aucun n'ait pu pour l'instant être réalisé – pas même dans l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies, où Cuba dispose d'un fort potentiel attractif (le pays détient par exemple aujourd'hui plus de 600 brevets dans le secteur des biotechnologies)<sup>5</sup>.

À Cuba, l'embargo pénalise les activités de banque et de finance, d'assurance, comme aussi celles liées aux secteurs du pétrole, des produits chimiques, de la construction, des infrastructures et des transports, des chantiers navals, de l'agriculture et de la pêche, de l'électronique et l'informatique. Quant aux secteurs exportateurs, tels ceux du nickel, du tabac, des produits de la mer, du sucre, du rhum, notamment, leur dynamisme est entravé par l'impossibilité d'accéder aux marchés internationaux<sup>6</sup>.

## Les effets sociaux néfastes de l'embargo

Les assouplissements de restrictions touchant les biens alimentaires et les médicaments par le gouvernement états-unien sont restés ponctuels et ne sauraient cacher qu'en pratique, Cuba est victime d'un embargo de facto en ces domaines. La réduction de la disponibilité de ces catégories de produits exacerbe les privations de la population et menace en permanence sa sécurité alimentaire, son équilibre nutritionnel et son état de santé. Force est ici d'admettre qu'un drame humanitaire – qui paraît être l'objectif implicite de cet embargo – n'a été évité que par la volonté de l'État cubain de maintenir coûte que coûte les piliers de son modèle social, qui garantit à tous, malgré les manques réels, une alimentation de base à prix modiques et la gratuité de la consommation dans les crèches, écoles, hôpitaux, foyers du troisième âge... C'est la réaffirmation de la priorité donnée au développement humain par les pouvoirs publics qui explique l'excellence confirmée des indicateurs statistiques de Cuba en matière de santé et d'éducation ; ce, en dépit de ressources budgétaires extrêmement contraintes et de multiples problèmes. Cependant, la poursuite des progrès sociaux à Cuba

est compromise par la persistance effective de l'embargo.

Des pressions sont exercées par les Départements d'État et du Trésor états-uniens sur les fournisseurs étrangers de Cuba. Ces pressions concernent toute la gamme d'intrants du secteur de la santé (médicaments destinés aux femmes enceintes, matériels de radiologie, produits de laboratoire, tables d'opération, équipements de chirurgie, anesthésiques, respirateurs artificiels, appareils de dialyse, défibrillateurs, stocks pharmaceutiques divers...) et vont jusqu'à empêcher le libre approvisionnement en aliments pour nourrissons et en équipements d'unités de soins intensifs pédiatriques<sup>7</sup>. Les capacités de production de vaccins de conception cubaine sont gênées par les manques fréquents de pièces détachées et de composants essentiels importés, de même que les centres d'épuration de l'eau. Les pénuries affectant des médicaments non fabriqués à Cuba compliquent la mise en œuvre immédiate et complète des protocoles de traitement du cancer du sein, de la leucémie chez l'enfant, de maladies cardio-vasculaires ou rénales, ou du sida, par exemple. De plus, les atteintes portées par les autorités états-uniennes à la liberté de circulation des personnels et connaissances scientifiques ont conduit à inclure de fait dans le périmètre de l'embargo des domaines formellement exclus par la loi. Se trouve par là même fermée une opportunité des plus fécondes de développer sur une base solidaire la coopération entre les nations<sup>8</sup>.

L'embargo entre enfin en contradiction avec les principes de promotion et de protection des droits humains auxquels aspire le peuple des États-Unis pour lui-même et pour le monde. Et comment oublier les dommages causés par ce dispositif cruel et indigne des héritiers d'Abraham Lincoln sur le peuple états-unien lui-même ? Un exemple suffira ici. En 1985, les laboratoires de l'Institut Finlay à La Havane ont découvert, grâce aux recherches menées par l'équipe du Dr Campa, le premier vaccin efficace contre la méningite B. En 1989, après vérification des résultats par un groupe d'experts étrangers (y compris nord-américains), une campagne de vaccination de la population de 3 mois à 24 ans fut lancée dans tout le pays. Depuis lors, des millions de doses ont été administrées en Amérique latine, notamment au Brésil – où elles furent envoyées à titre gratuit quand

**REJOIGNEZ LE CENTRE  
EUROPE-TIERS MONDE  
SUR FACEBOOK !**



l'embargo interdit de signer les contrats. Un quinzaine de pays (de la Russie à la Corée du Sud) l'ont utilisé lors de recrudescences de l'épidémie. Ce vaccin reçut la médaille d'or de l'International Property Organization en 1993 et fut breveté (Va-MenGOC-BC®). Sa commercialisation a été envisagée par l'intermédiaire d'une société étrangère, mais pendant plus de deux ans, les négociations avec la firme anglo-états-unienne Smith-Kline-Beecham allaient être entravées par le Département du Trésor. Dans cet intervalle de temps, plus de 500 personnes, principalement des enfants, mouraient aux États-Unis des suites de la méningite à méningocoques du groupe B. C'est l'intervention de scientifiques de premier plan et la mobilisation de parlementaires et de citoyens honnêtes des États-Unis qui exerça les pressions nécessaires pour en autoriser l'importation, finalement acceptée « pour raisons sanitaires favorables aux États-Unis ». Ainsi et pour la première fois, un vaccin découvert et produit dans un pays du Sud était administré dans un pays du Nord<sup>9</sup>.

## Un embargo inhumain et intolérable

Le contenu normatif de cet embargo – spécialement l'extraterritorialité de ses règles, qui entendent imposer à la communauté internationale des sanctions unilatérales des États-Unis, ou le déni du droit de nationalisation, à travers le concept juridique de « trafic » –, est une violation caractérisée de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations unies. Cet embargo est également une violation du droit international humanitaire et du droit international en matière de droits humains. Il est contraire au principe de souveraineté des États, confirmé par la jurisprudence de la Cour internationale de Justice, de décider librement leur système politique, économique, social et culturel<sup>10</sup>. C'est aussi une violation intolérable du droit du peuple cubain à l'autodétermination, étant donné que l'embargo le prive de ses propres moyens de subsistance et de développement économique et social.

L'embargo entre en contradiction par ailleurs avec les libertés de commerce, de navigation et de circulation des capitaux, que les États-Unis revendiquent partout ailleurs dans le monde.

De surcroît, et paradoxalement, le gouvernement des États-Unis, en laissant planer en permanence le risque de sanctions de son Bureau de Contrôle des Actifs étrangers (OFAC), place ses partenaires européens dans la situation fort inconfortable de devoir se soumettre à sa toute-puissance et de sacrifier les intérêts de leurs propres entrepreneurs, alors qu'il s'arroge arbitrairement et pour lui seul le droit de lever au cas par cas l'interdiction d'exporter des biens états-uniens vers Cuba – en matière de produits agricoles ou pharmaceutiques, notamment. On

comprend donc que cet état de fait est intolérable du point de vue même des intérêts des entrepreneurs européens et de ceux des salariés qui dépendent de leurs activités.

L'embargo états-unien contre Cuba est illégal, illégitime et inhumain. Les mesures de contrainte arbitraires mentionnées ci-dessus sont assimilables à un acte de guerre non déclarée des États-Unis contre Cuba, dont les effets économiques et sociaux sont néfastes au plein exercice des droits humains du peuple cubain. Elles visent clairement à faire subir le maximum de souffrances et à porter atteinte à l'intégrité physique et morale de toute une population, spécialement les plus vulnérables (parmi lesquels les enfants et les personnes âgées). À ce titre, elles pourraient constituer un crime contre l'humanité<sup>11</sup>. Pour cette raison, et toutes celles qui précèdent, nous demandons fermement que cet embargo intolérable cesse immédiatement et inconditionnellement.

Au vu de la prolifération des mesures coercitives unilatérales en violation flagrante du droit international en vigueur, à l'instar du cas présenté dans cette déclaration, nous demandons au Conseil des droits de l'Homme de créer un nouveau mécanisme de procédure spéciale (Rapporteur spécial ou Groupe de travail) avec pour mandat d'enquêter sur l'impact des mesures coercitives unilatérales sur la jouissance des droits humains et de proposer des mesures, y compris une indemnisation des victimes, pour mettre fin à ce genre de pratique.

<sup>1</sup> Cette déclaration a été élaborée en collaboration avec Rémy Herrera, chercheur au CNRS, Paris.

<sup>2</sup> Voir, entre autres, les Résolutions 47/19 du 24 novembre 1992, 56/9 du 27 novembre 2001 et 67/4 du 13 novembre 2012 de l'Assemblée générale de l'ONU.

<sup>3</sup> Au cours des dix dernières années, deux à quatre pays seulement ont voté contre, tandis qu'un et trois s'abstenaient. Il s'agit de : États-Unis, Israël, États fédérés de Micronésie, îles Marshall et Palau.

<sup>4</sup> Cf. Rapport du Secrétaire général de l'ONU, A/67/181, p. 7, du 25 juillet 2012.

<sup>5</sup> Cf. R. Herrera, « Tourisme et développement dans les Caraïbes », *Mondes en développement*, vol. 40, n°157, 47-66, 2012.

<sup>6</sup> R. Herrera, « Where is the Cuban Economy Heading? », *International Journal of Political Economy*, vol. 34, n° 4, pp. 3-11, 2005.

<sup>7</sup> Voir : American Association of World Health, *The Impact of the US Embargo on Health and Nutrition in Cuba*, The Association, 1997.

<sup>8</sup> R. Herrera, « Cuba : Résistance, mode d'emploi », in *Afrique Asie*, janvier 2007.

<sup>9</sup> Voir : R. Herrera (dir.), *Cuba révolutionnaire – Économie et planification*, L'Harmattan, 2006.

<sup>10</sup> Voir, entre autres : « Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci » (Nicaragua c. États-Unis d'Amérique), Arrêt du 27 juin 1986.

<sup>11</sup> L'expression utilisée par M. Ramsey Clark, ancien secrétaire à la Justice des États-Unis, lors de la commémoration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

## QUE CACHENT LES TRAITÉS DE LIBRE-ÉCHANGE ?\*

Les traités de libre échange<sup>1</sup> sont très fréquemment présentés, dans les médias dominants, comme bénéfiques pour les deux parties qui les contractent. Signés entre des États supposés égaux, souverains et agissant au nom de l'intérêt général, ils appliqueraient rationnellement les conclusions des théories des sciences économiques relatives aux gains de la libéralisation du commerce international. Qu'en est-il en réalité ?

### L'accentuation des inégalités

Nous soutenons, sans exagération et à regret, que la théorie économique dominante approche aujourd'hui du degré zéro de la pensée<sup>2</sup>. Elle nie en effet jusqu'à l'existence de la crise, croit à l'autorégulation des marchés et prétend que l'insertion dans la mondialisation néolibérale, tenue pour inéluctable, permettrait à coup sûr de tirer profit de l'« ouverture », en opposant à ses critiques l'absurdité de l'autarcie – que personne ne veut. Elle fait ainsi oublier qu'il est possible, et souhaitable, de contrôler cette ouverture à l'échange par un ensemble d'outils à la disposition des États, allant de la protection des productions locales au contrôle des changes. Car, si ce sont les États qui signent les traités de libre échange, ces derniers sont effectivement mis en œuvre par des acteurs économiques qui ont des intérêts – et des pouvoirs – différents, lesquels sont reflétés par les luttes politiques qui traversent ces États et dans les rapports de forces qui orientent les multiples et complexes contradictions caractérisant le fonctionnement réel du système mondial capitaliste actuel.

Très généralement, les traités de libre échange sont implantés grâce à des alliances politiques soudant élites (ou fractions d'élites) locales et représentants de la haute finance internationale – liés aux oligopoles bancaires et financiers mondiaux, encore essentiellement états-uniens. Ces accords peuvent ainsi être passés entre des pays présentant des économies à différences structurelles marquées, surtout lorsqu'il s'agit de traités associant un « petit pays » du Sud (qui peut être démographiquement très important, mais sans pouvoir économique significatif sur la scène internationale, comme le Nigeria, le Bangladesh, l'Indonésie ou la Colombie) et un « grand pays » du Nord (qui peut avoir une taille très réduite, mais disposer d'une monnaie de réserve mondiale, comme la Suisse). Ces différences structurelles concernent les stocks de capital, les niveaux technologiques, mais surtout les taux de salaire (plus que de productivité du travail), comme également les degrés de sophistication des

législations (en matière agricole, notamment, avec l'existence de normes phytosanitaires à l'importation, en plus de mesures de dumping à l'exportation). Différences qui sont parfois tellement prononcées que ces traités aboutissent, le plus souvent, à une accentuation des inégalités entre les économies en question et, au sein de chaque pays, à une accentuation des inégalités entre groupes sociaux ; d'où un double phénomène de polarisation, lié à un double transfert de surplus : du Sud vers le Nord internationalement, des classes travailleuses aux élites dirigeantes intranationalement<sup>3</sup>.

### La fragilisation des petites économies du Sud

De surcroît, les traités de libre échange tendent à fragiliser les petites économies du Sud pour la raison fondamentale qu'ils substituent aux moteurs de croissance interne, actionnés par la demande intérieure, c'est-à-dire la consommation domestique et l'investissement national, des moteurs externes, orientés vers les exportations, mais à partir de systèmes productifs qui sont en général sous-compétitifs. En conséquence, ils exposent ces économies du Sud, extraverties et décentrées, à des « chocs exogènes », comme de fortes variations de la demande mondiale, des fluctuations de la monnaie nationale sur des marchés des changes où le dollar états-unien (même déprécié) demeure la devise clé, ou à des contagions de graves crises internationales. Ajouté à ceci, on assiste dans certains cas, via l'alourdissement de l'endettement extérieur, à la conversion de régimes de promotion des exportations – que sont théoriquement ces traités – en régimes d'accumulation de capital financier. L'un des exemples les plus spectaculaires est ici la Colombie, commercialement attachée aux États-Unis, où le traité de libre échange a permis le gonflement exorbitant d'une « bulle financière » dans le secteur immobilier ; bulle qui a éclaté en 2008 et aggravé la crise endémique de ce pays. Mais les partisans de ce traité, en Colombie et aux États-Unis, continuent à l'heure présente d'en louer les effets positifs par l'essor prodigieux provoqué sur les exportations de... bananes calibrées ou de fleurs coupées ! Quel bien avenir à construire sur ces bases pour ce pays !

Au final, pour les économies du Sud, les résultats sont leur enfermement dans une dépendance toujours plus contraignante vis-à-vis de la haute finance internationale, par la dette extérieure et l'imbrication de leur système financier dans ceux du Nord (en crise !) ; un emprisonnement des États du Sud – quelquefois même avec la bénédiction des élites dirigeantes locales – dans une spirale qui leur fait abandonner d'avantage de composantes clés de souveraineté nationale (dans les domaines alimentaire, monétaire, voire militaire) ; et un entêtement des politiques anticrise



## DÉCLARATION DU CETIM AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME (mars 2013)

### Pour la levée immédiate et inconditionnelle de l'embargo contre Cuba<sup>1</sup>

Depuis plus de vingt ans, l'embargo des États-Unis contre Cuba est condamné par une majorité toujours plus large et désormais écrasante de pays membres de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies. En dépit des injonctions réitérées de l'ONU<sup>2</sup>, et malgré l'accession au pouvoir du Président Barack Obama, il continue pourtant d'être imposé par la volonté isolée mais entêtée du gouvernement des États-Unis. Lors du 21<sup>ème</sup> vote à l'Assemblée générale en 2012, 188 États sur 193 se sont prononcés pour la nécessité de lever l'embargo contre Cuba<sup>3</sup>.

### Lois états-uniennes d'application extraterritoriale

Imposé depuis février 1962, renforcé en juillet 1963 et mai 1964, puis très légèrement desserré par la signature d'accords migratoires (années 1970) ou la tolérance d'exceptions à l'interdiction d'exporter des biens alimentaires produits aux États-Unis (1998), l'embargo fut aggravé en octobre 1992 par le Cuban Democracy Act. Ce dernier (connu sous l'appellation de loi Torricelli) visait à freiner l'essor des nouveaux moteurs de l'économie cubaine au début de la « période spéciale » en frappant les entrées de capitaux et de marchandises, par : i) la stricte limitation des transferts de devises par les familles exilées, ii) l'interdiction à tout bateau ayant fait escale à Cuba de toucher port aux États-Unis et iii) des sanctions contre les entreprises en affaire avec l'île relevant de juridictions d'États tiers. L'embargo fut encore durci par le Cuban Liberty and Democratic Solidarity Act (ou loi Helms-Burton) de mars 1996, qui prétendait systématiser les sanctions « internationales » contre Cuba. Bien que quelque peu assoupli à partir de la première mandature de Barack Obama (autorisation accordée en mars-avril 2009 aux citoyens états-uniens d'origine cubaine de se rendre dans l'île ou de transférer des fonds sous condition de plafond et si ces envois ne sont pas destinés à alimenter des comptes bancaires de membres du Parti communiste ou d'organisations de masse à Cuba), l'essentiel des dispositifs de cet embargo demeure aujourd'hui en vigueur.

- de créer les bases légales contre la spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires et interdire toute spéculation sur les matières premières agricoles ;
- prendre des mesures pour que les compagnies multinationales actives dans le secteur des matières premières extractives ainsi que les sociétés de négoce publient l'intégralité des paiements qu'elles effectuent au profit des États, afin d'empêcher corruption et détournement de fonds ;
- prendre des mesures pour la transparence des flux financiers issus de l'exploitation des matières premières en obligeant les sociétés à publier le détail des transactions financières entre chacune de leurs succursales actives dans différents pays ;
- d'empêcher l'accaparement des terres en cessant de le cautionner par l'accueil sur le sol helvétique des sociétés transnationales qui le pratique ;
- d'abolir les privilèges fiscaux accordés aux sociétés transnationales ;
- de reconnaître le droit coutumier à la terre des petits paysans et des peuples autochtones, ainsi que le droit des peuples à la souveraineté alimentaire et au refus de projets extractifs qui les chassent de leurs terres et accentuent encore le changement climatique.

Plus d'infos et la liste des organisations signataires : <http://www.stop-speculation.ch/>

Nous joignons à cet envoi pour le public suisse l'initiative populaire fédérale lancée par les Jeunesses socialistes suisses (JSS) « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires », que nous vous encourageons à signer et diffuser. Plus d'informations : <http://www.juso.ch/fr/stop-speculation>

## QUI SOMMES-NOUS ?

Grâce à ses publications et son statut consultatif auprès de l'ECOSOC (ONU), le CETIM dénonce le maldéveloppement généralisé dont les dimensions sont tout autant économiques et sociales qu'écologiques et entend contribuer au rassemblement des débats critiques qui émanent de la société civile, au Sud comme au Nord. Le CETIM met particulièrement en exergue les questions du respect, de l'application et de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement.